
Présidence : Malte

744^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 5 février 2014

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 12 h 05

2. Président : Ambassadeur K. Azzopardi

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

- *Une maîtrise des armements au niveau multilatéral efficace et vérifiable : rôle du TICE dans la paix et la sécurité internationales, par M. L. Zerbo, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE)*

- *Activités de l'Union européenne dans le domaine de la non-prolifération, par M. l'Ambassadeur J. Bylica, Conseiller principal et Envoyé spécial pour la non-prolifération et le désarmement, Service européen d'action extérieure (SEAE)*

Président, Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Conseiller principal et Envoyé spécial pour la non-prolifération et le désarmement au Service européen d'action extérieure, Fédération de Russie, Ukraine (FSC.DEL/14/14 OSCE+), Serbie, Kirghizistan, Royaume-Uni (annexe), ex-République yougoslave de Macédoine, Suisse, Biélorussie, États-Unis d'Amérique, Jordanie (partenaire pour la coopération), Arménie, Coordonnateur du FCS pour les questions de non-prolifération (Lettonie), Directeur du Centre de prévention des conflits

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LE CHANGEMENT DE LA DATE
DE L'ÉCHANGE GLOBAL D'INFORMATIONS
MILITAIRES POUR 2014

Président, États-Unis d'Amérique

La décision n'a pas été adoptée.

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

*Aperçu des activités du Coordonnateur du FCS pour les questions relatives à la
résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies en 2014 : Coordonnateur du
FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des
Nations Unies (Turquie), Président, Fédération de Russie, Royaume-Uni, Suède,
Canada, Suisse*

4. Prochaine séance :

Mercredi 12 février 2014 à 10 heures, Neuer Saal



744^e séance plénière

Journal n° 750 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni est résolu à prévenir la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et a fait campagne activement tant au niveau bilatéral que multilatéral, y compris dans le cadre de notre Présidence du G8 et au sein de l'OSCE et de l'UE. Nous sommes donc enchantés que l'Ambassadeur et Envoyé spécial Jacek Bylica ait pu être parmi nous aujourd'hui pour discuter des activités de l'UE dans ce domaine.

Nous attachons un grand intérêt au travail que le Centre de prévention des conflits de l'OSCE a accompli et continue d'accomplir en faveur de la mise en œuvre régionale de la résolution 1540 et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité des Nations Unies, travail qui est un modèle reconnu d'action pragmatique et pratique. Au demeurant, la résolution 1977 du Conseil de sécurité des Nations Unies prône justement une telle approche. Au cours de séances précédentes du FCS, des États participants qui bénéficient d'une assistance de l'OSCE nous ont fait part des avantages concrets qui en découlent, y compris pour l'élaboration de leurs plans d'action nationaux. Nous avons également été informés par le CPC des activités de projet qu'il prévoyait de mener pour répondre aux besoins nationaux en matière de mise en œuvre.

Le Royaume-Uni a contribué pour plus de 150 000 livres (GBP) sur le plan bilatéral en vue de financer de telles activités ici et nous avons œuvré sans relâche pour favoriser un soutien plus large, y compris à Bruxelles. Mais il s'agit d'un domaine qui mérite d'être soutenu par l'ensemble des États participants afin de maintenir la dynamique de cet important travail destiné à nous protéger tous de la prolifération des ADM par les acteurs non étatiques. Nous demandons donc instamment aux États participants qui n'ont pas encore offert de soutien extrabudgétaire d'envisager de le faire et, à plus long terme, de se prononcer en faveur de l'inscription de ces activités au Budget unifié afin d'assurer leur stabilité financière sur une plus longue période.

Monsieur le Président, je vous serais reconnaissant de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour. Merci.